SCoT Métropole du Grand Paris

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

La Métropole du Grand Paris vient de vivre son deuxième anniversaire. Elle s'affirme tous les jours comme l'élément de facilitation et de simplification de l'architecture institutionnelle, mais surtout comme l'élément moteur de multiples initiatives : préparation à la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, maîtrise d'ouvrage du futur centre aquatique olympique (CAO) et de l'opération d'aménagement qui l'entoure, amélioration de la qualité de l'air grâce au remplacement de véhicules polluants par des véhicules propres avec le dispositif « Métropole Roule Propre ! », mise en place du nouveau service Vélib'Métropole, développement de pistes cyclables et de voies piétonnes, lutte contre les nuisances sonores par la construction de murs anti-bruit, accélération des actions en matière de transition énergétique par le financement de solutions innovantes.

La Métropole a en particulier lancé la plus grande consultation d'Europe en matière d'aménagement et d'urbanisme avec l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris », qui a généré 7,2 milliards d'euros d'investissements privés, 2,6 millions de m² à construire et qui a pu démontrer que la ville de demain était déjà une réalité métropolitaine. La deuxième édition de cette consultation déjà lancée va permettre d'amplifier cet élan.

Aujourd'hui, la Métropole du Grand Paris ajoute à toutes ces actions une mission particulièrement stratégique : l'élaboration des grands documents de planification qui vont organiser la zone dense urbaine pour les années qui viennent. Le projet de Plan climat air énergie métropolitain (PCAEM) est déjà arrêté. Il engage la Métropole et les collectivités qui la composent dans des objectifs très ambitieux avec des actions précises et partagées. Le Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement (PMHH) doit être achevé à la fin de l'année 2018. Il fixera les objectifs territorialisés de logement et les ambitions en matière d'hébergement pour l'ensemble des communes de la Métropole. Le schéma d'aménagement numérique est également en cours de réalisation, pour faire de la première zone dense urbaine d'Europe, la Métropole du digital et de l'innovation numérique.

> « Le chantier du SCoT, est historique. La Métropole le conduit mais ne le réalise pas seule. »

Tous ces schémas stratégiques dépendent en réalité d'un même cadre de référence, qui est le socle de cette planification. Il s'agit du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) qui est l'instrument de définition et de mise en cohérence de l'ensemble des politiques métropolitaines. Son élaboration est l'opportunité de préparer l'avenir du territoire de la Métropole du Grand Paris, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes et d'affirmer pleinement la réalité d'une Métropole stratège autant qu'opérationnelle.

Ce chantier est gigantesque : il s'agit de porter la vision stratégique de l'aménagement et du développement de notre territoire. Le SCoT constituera le cadre de référence et de cohérence de l'évolution de la zone dense urbaine sur une superficie de 814 km², regroupant plus de 7,2 millions d'habitants.

Réaliser simultanément l'ensemble de ces documents stratégiques est un travail énorme, mais c'est avant tout une opportunité exceptionnelle : la cohérence générale entre chacun de ces schémas est immédiate et la temporalité de leur mise en application sera concordante.

Ce chantier, que l'on peut qualifier d'historique, la Métropole le conduit mais ne le réalise pas seule. C'est avec l'ensemble des personnes publiques associées, des acteurs locaux, du monde économique que nous sommes en train de réussir le Grand Paris de demain.

Réussissons ensemble la Métropole du Grand Paris !

Patrick Ollier, *Président de la Métropole du Grand Paris*

Les 3 objectifs du SCoT et leurs domaines d'intervention

Contribuer à la création de la valeur, conforter l'attractivité et le rayonnement métropolitain

innovation · recherche numérique · industries créatives · tourisme · logistique

Améliorer la qualité de vie de tous les habitants, réduire les inégalités afin d'assurer les équilibres territoriaux et impulser des dynamiques de solidarité

habitat · emploi · mobilités · équipements · services

Construire une métropole résilliente

transition énergétique · gestion des risques · biodiversité · trames verte et bleue

Un SCoT d'envergure

12
TERRITOIRES

131
COMMUNES

7,2
MILLIONS D'HABITANTS

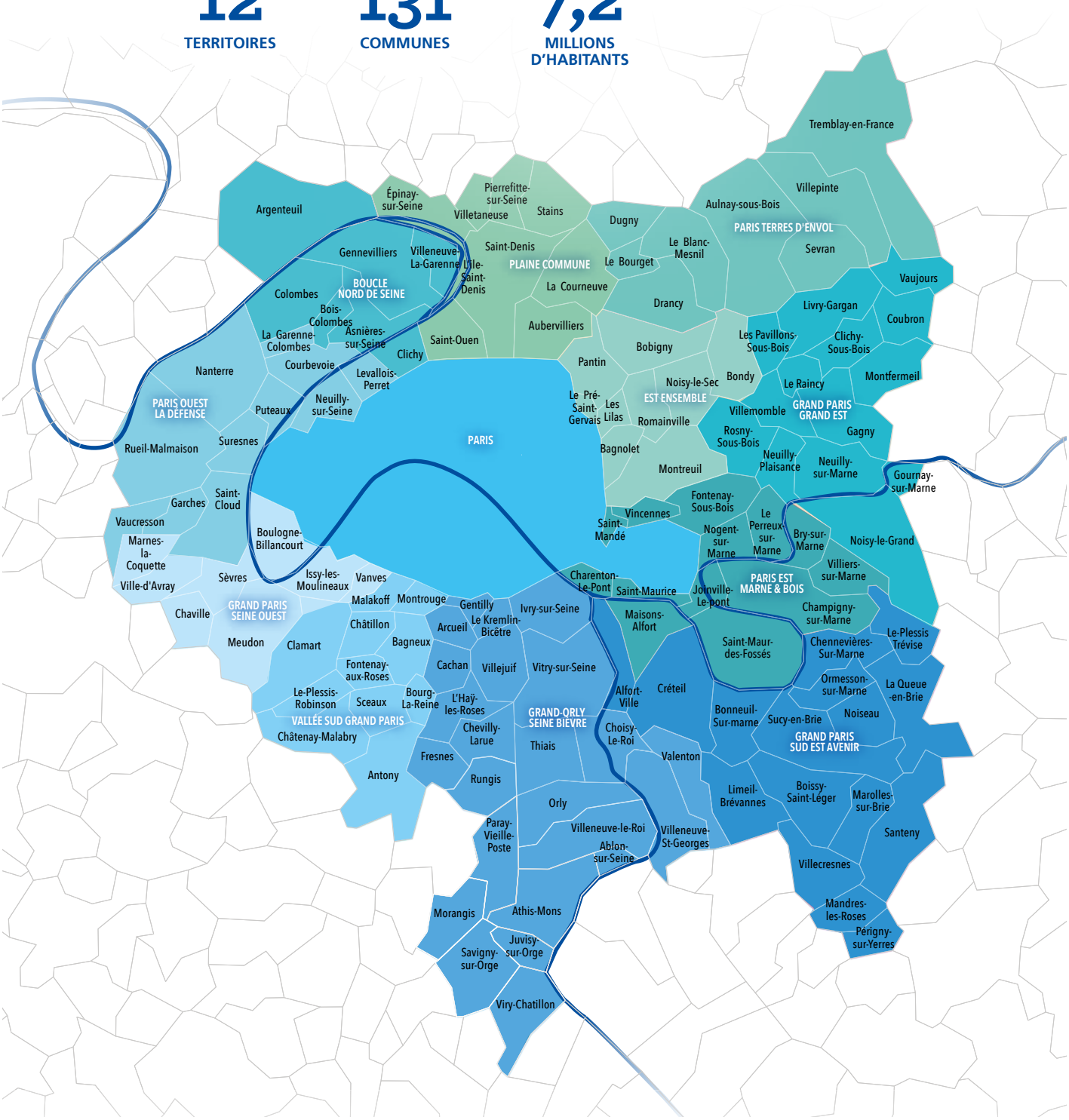

TOURISME

46,8 M
DE VISITEURS PAR AN

ACTIVITÉS

4,2 M
EMPLOIS

LOGEMENTS

3,5 M

DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS

27 M
SOIT 3,87 DÉPLACEMENTS/ JOUR/PERSONNE

ÉNERGIE

93 TWh
CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE FINALE EN 2012

MILIEUX NATURELS

21 %
DONT 11 000 HA D'ESPACES FORESTIERS

QU'EST-CE QUE LE SCoT MÉTROPOLITAIN ?

Une compétence définie par la loi*

La Métropole du Grand Paris exerce de plein droit, en lieu et place de ses communes membres, la compétence en matière d'aménagement de l'espace métropolitain, qui comprend notamment l'élaboration du schéma de cohérence territoriale.

Un document réglementaire

Il doit être conforme au SDRIF (Schéma Directeur de la Région Île-de-France) et s'imposera au PLU(i) - Plan Local d'Urbanisme (Intercommunal) - du territoire.

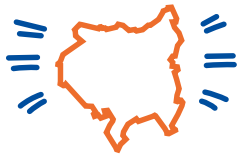

Un document politique

Il porte une vision partagée du devenir du territoire.

** La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe).*

QUELS SONT SES DOMAINES D'INTERVENTION ?

Le SCoT repose sur une démarche agile qui facilite le dialogue entre les communes, les territoires, les habitants et la Métropole. Il met en cohérence les politiques publiques d'aménagement et de développement.

LE SCoT SE COMPOSE DE 3 DOCUMENTS

À ces trois documents, peuvent être ajoutés des pièces complémentaires, en particulier un cahier de recommandations à destination des PLU(i) - Plan Local d'Urbanisme (Intercommunal).

Il contient notamment le diagnostic, l'évaluation environnementale du projet, une analyse des besoins en logements et activités, une analyse de la consommation d'espaces.

Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Il porte la vision partagée du devenir du territoire métropolitain. Il met en cohérence l'ensemble des politiques d'aménagement et de développement durable métropolitaines et fixe les objectifs.

Document d'Orientation et d'Objectifs

Il est la mise en œuvre du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et constitue son « volet réglementaire ».

QUI ÉLABORE LE SCoT ?

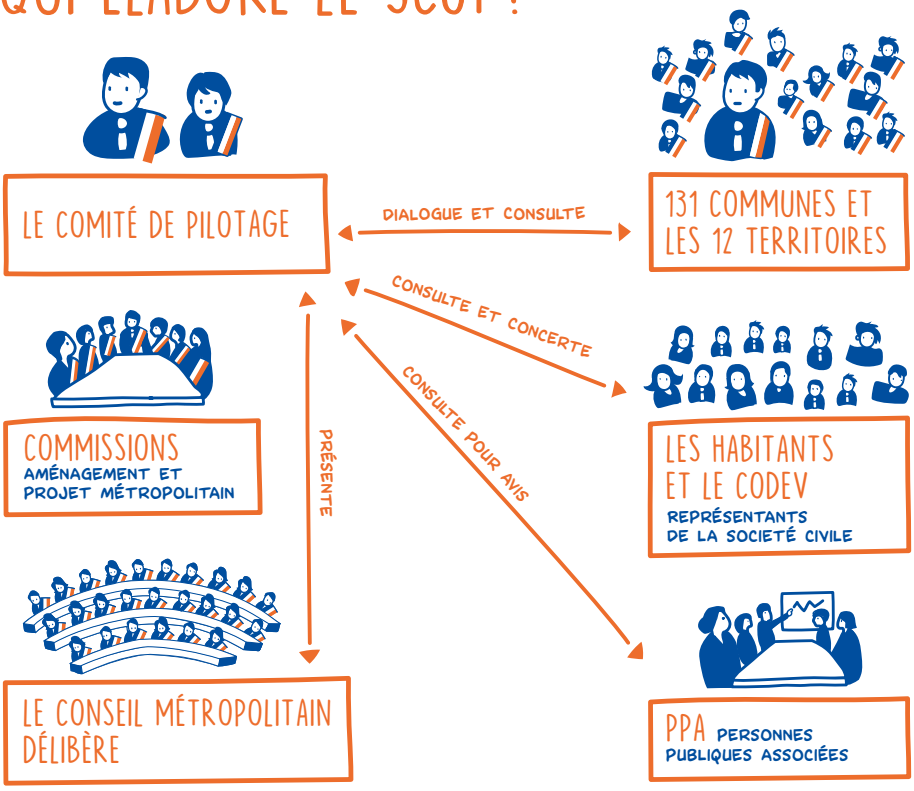

QUEL CALENDRIER ?

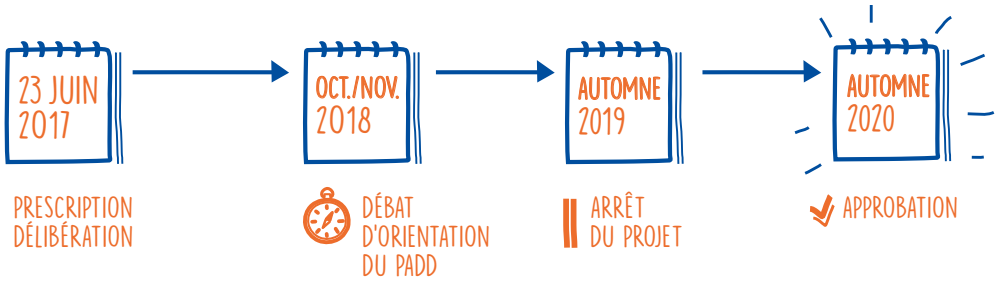

12 mois pour travailler ensemble à l'avenir de notre territoire

À partir du printemps 2018, la Métropole du Grand Paris organise une large concertation. Un moment crucial dans l'élaboration du SCoT métropolitain qui donne la parole aux élus, aux acteurs, aux habitants, à tous ceux qui font le développement d'un territoire. **Dans quelle métropole voulons-nous vivre ? Avec quelles ambitions ? Quel développement urbain ? Quelle place pour la nature ? Pour la culture ? Pour le sport ?**

Le dispositif déployé propose ainsi des moments d'échanges, de rencontres, des lieux d'expression et de débats. Chacun pourra faire valoir son point de vue, ses préoccupations ; partager ses attentes, sa perception du territoire. Et toutes les contributions nourriront les documents qui composent le SCoT jusqu'à l'arrêt du projet.

Cette concertation est le moyen d'élaborer ensemble une vision commune du futur de la Métropole du Grand Paris.

UN DISPOSITIF POUR RECUEILLIR TOUS LES AVIS

Avant la phase obligatoire de l'enquête publique, les métropolitains vont pouvoir donner leur avis, participer à l'élaboration du SCoT en ligne ou lors de différents rendez-vous organisés sur le territoire. Le bus de la concertation sillonnera les routes de la Métropole.

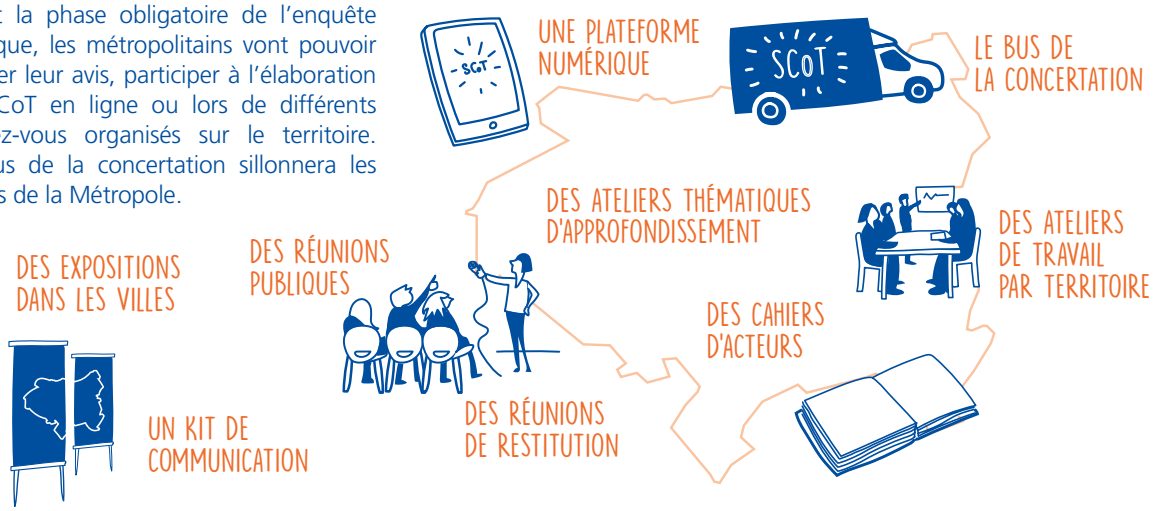

Pour en savoir plus sur le dispositif **www.metropolegrandparis.fr/scot**

LE CALENDRIER DE LA CONCERTATION

AVRIL 2018
DIAGNOSTIC

CONCERTATION POUR ENRICHIR LE DIAGNOSTIC ET ALIMENTER LE PADD*

**Projet d'Aménagement et de Développement Durable*

OCT./NOV. 2018
DÉBAT D'ORIENTATION DU PADD

CONCERTATION POUR ENRICHIR LE DOO*

**Document d'Orientation et d'Objectifs*

AUTOMNE 2019
ARRÊT DU PROJET

ENQUÊTE PUBLIQUE

Métropole du Grand Paris
15-19 avenue Pierre Mendès-France
75013 PARIS - T. 01 82 28 78 00

CONCEPTION : AGENCE GIBOULÉES - EKER - ALGOÉ - MÉTROPOLE DU GRAND PARIS - AVRIL 2018